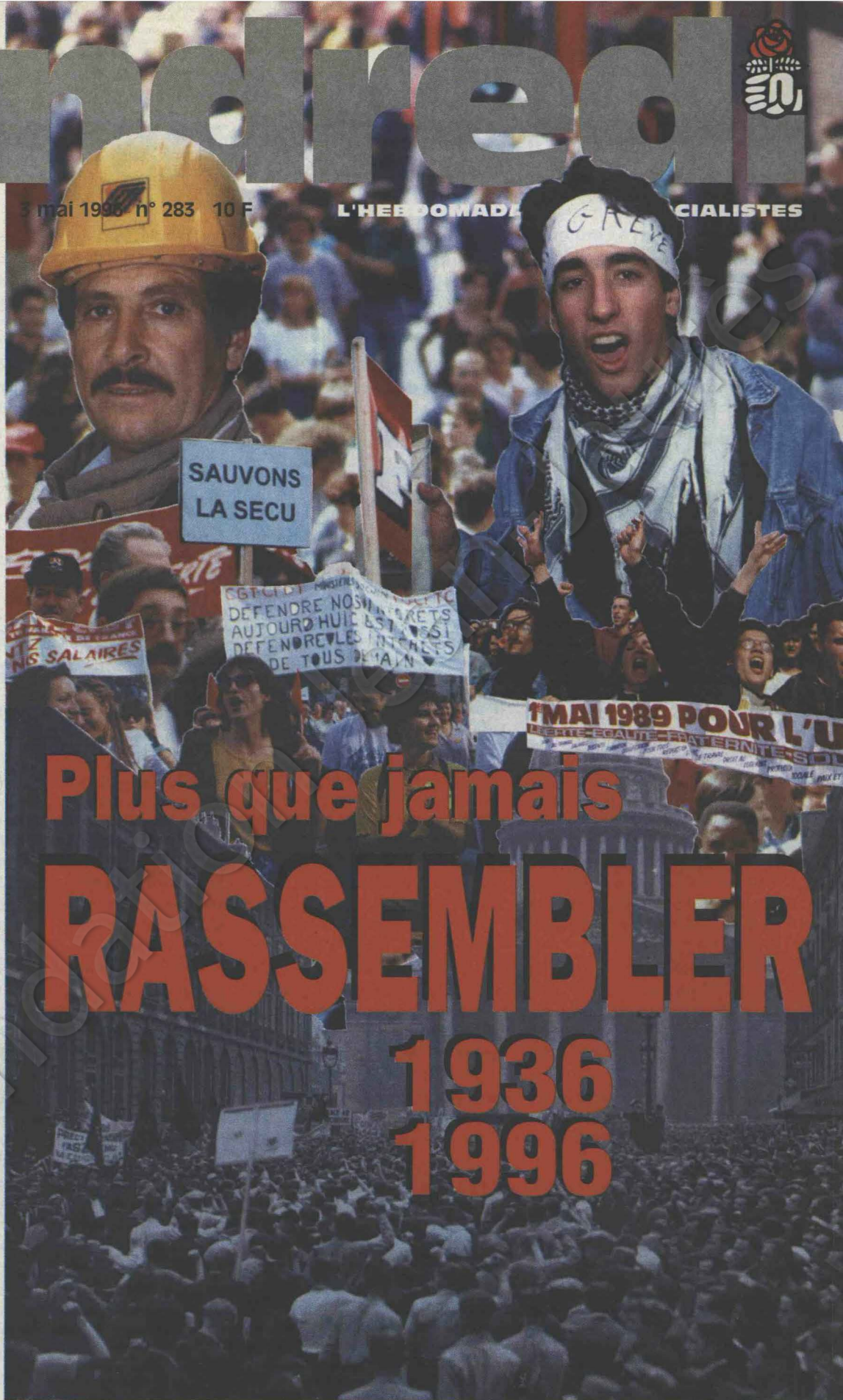
Vendredi

3 mai 1996 n° 283 10 F L'HEBDOMADAIRE DES SOCIALISTES



Plus que jamais RASSEMBLER 1936 1996

SOUVENIRS D'HIER ET RÉALITÉS D'AUJOURD'HUI

Le gouvernement du Front populaire de Léon Blum n'a duré qu'un an. Mais ce moment de notre histoire reste puissant dans notre mémoire et notre imaginaire. Nous fêtons son soixantième anniversaire car le Front populaire, plus que jamais, demeure d'actualité. Il fut à la fois une réaction à la crise mondiale, aux ligues factieuses, aux menaces contre la paix et la sécurité. Il est à l'origine d'actes fondateurs pour notre société : les congés payés, les premières nationalisations, les 40 heures. Il fut la manifestation de l'union des forces de gauche pour changer et faire évoluer la société française. Faut-il s'en inspirer ? Un tel rassemblement ne prendra peut-être pas, aujourd'hui, la forme d'un programme de gouvernement. Mais nos rencontres, nos dialogues, nos différences, nos accords contribuent à enrichir le débat, à fortifier notre action et à construire une perspective de changement pour les femmes et les hommes de ce pays. J'écris cela au moment où une année d'opposition s'achève. L'heure des premiers bilans a sonné et nous, socialistes, devons les faire, comme nous allons dénoncer de plus en plus fortement le double langage de Monsieur Chirac qui continue à se référer à son discours de campagne, démenti tous les jours par les actes de son gouvernement. Les difficultés s'accroissent et les illusions se sont perdues. Il est temps de redonner à la politique française cohérence et vérité, et aux Français, liberté et volonté d'être les acteurs de la démocratie et donc de leur propre vie.

Lionel Jospin

«LES ACTEURS DE LA DÉMOCRATIE»
Pour un paritarisme rénové, texte de base pour la discussion sur la Sécu. pp. 2-3

CRISE DE LA «VACHE FOLLE»:
Les mesures qui s'imposent p. 5

POLITIQUE MONÉTAIRE :
L'autosatisfaction alarmante de Jean-Claude Trichet, l'inspirateur de Jacques Chirac p. 4

SOUVENIRS DE 1ER MAI :
Deux ans déjà... Pierre Bérégovoy p.7

ISSN 0995-0583

Propositions pour un

Conformément à l'annonce faite dans le dernier numéro de Vendredi, nous publions aujourd'hui le texte relatif au "paritarisme rénové", présenté par Elizabeth Guigou lors du Bureau national du 10 avril dernier. Ce texte sert de base à la discussion pour tout ce qui concerne la gestion de la Sécurité sociale, dans le cadre de la préparation de la Convention nationale "Les acteurs de la démocratie".

Les choix politiques fondamentaux :

L'organisation de la protection sociale est un enjeu essentiel pour les socialistes. Elle est liée à notre conception de la démocratie sociale et de la gestion démocratique de l'ensemble de la Sécurité sociale. La défense des principes issus de la Libération, **la préservation de la Sécurité sociale et sa capacité de prendre en charge les besoins croissants des assurés sont au cœur des valeurs de solidarité que défend le Parti socialiste.**

Notre politique de santé se fixe pour objectifs une réelle égalité d'accès aux soins, un meilleur remboursement des soins, la garantie de la sécurité et la qualité des soins.

Tout résident en France devra disposer d'une carte de Sécurité sociale donnant accès au système de soins.

Notre politique pour le troisième âge est fondée sur une meilleure solidarité entre les générations et sur la garantie de la pérennité du système par répartition.

Notre politique familiale ne peut être que globale : elle doit se définir en accord avec notre approche de l'emploi, de l'organisation du temps de travail, de la politique de la ville et de l'aménagement du territoire.

C'est dans le cadre de ces objectifs sanitaires et sociaux que se situent nos propositions pour un paritarisme rénové. Notre volonté est de clarifier les missions des différents acteurs de la protection sanitaire et sociale : l'État et, au sein de l'État, le Parlement ; les partenaires sociaux ; les professions de santé.

L'État est garant des grands objectifs de la politique sanitaire et sociale, le Parlement votera une loi de programme pluriannuelle. Son vote sera éclairé par un rapport de la Cour des comptes sur la gestion des années précédentes, par un rapport d'une nouvelle structure, le Conseil supérieur de la santé, donnant un éclairage en terme de priorités et recommandations de santé publique, et par un rapport prospectif de la commission des comptes de la Sécurité sociale.

Dans le cadre de la loi de programme pluriannuelle s'élaborera une politique contractuelle entre l'État et les caisses de sécurité sociale.

Dans le respect du contrat annuel signé avec l'État, les caisses retrouveront une véritable autonomie en matière de gestion. Car nous refusons l'étatisation. Nous voulons au contraire renforcer le rôle des partenaires sociaux. C'est pour nous une condition du bon fonctionnement de la démocratie sociale.

Le patronat n'a aucune légitimité pour se retrouver, comme le propose l'ordonnance du gouvernement sur l'organisation des caisses, à égalité avec les syndicats dans les conseils d'administration et à occuper ainsi une place centrale dans l'organisation des caisses.

Le maintien des équilibres actuels entre le patronat et les syndicats doit s'accompagner d'un élargissement des conseils d'administration au mouvement mutualiste et associatif (retraités, personnes handicapées, etc.). Cela s'inscrit dans notre objectif de couverture universelle et d'intégration à côté des syndicats de représentants associatifs et mutualistes, parties prenantes de la politique sociale de ce pays.

Notre conception du paritarisme rénové est donc à l'opposé de l'approche étroitement arithmétique du gouvernement. Pour nous, paritarisme rénové signifie contrat entre l'État et les partenaires sociaux et, dans le cadre de ce contrat, réels pouvoirs de gestion, responsabilité des partenaires sociaux, élargissement des conseils d'administration, maintien des équilibres actuels syndicats/patronat. Cela signifie aussi clarification des comptes entre l'État et la Sécurité sociale.

Le paritarisme rénové ne trouvera sa légitimité que par le retour aux élections qui seules peuvent donner une réelle assise aux partenaires sociaux, créer un lien fort entre les assurés et leurs représentants, allant au-delà du lien actuel entre cotisants et gestionnaires.

Les professionnels de santé, en signant des accords conventionnels avec des caisses ayant retrouvé un vrai pouvoir de gestion, auront accès à une réelle responsabilité dans les choix de leur profession.

Analyse et propositions :

1/ LES INSTITUTIONS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE SONT EN CRISE

Il convient d'analyser la situation branche par branche. L'approche adoptée par le gouvernement est beaucoup trop uniforme.

Pour la famille : les choix concernent l'ensemble des politiques pouvant influencer la situation des familles. Ces choix concernent donc l'ensemble de la nation et pas seulement les assurés. Le régime de prestations familiales désormais commun à tous les Français se situe clairement dans la sphère de la solidarité nationale. Tout ceci justifie une intervention forte de l'État.

Le régime de base de la retraite est destiné à assurer la solidarité entre générations. Il est donc bon que les partenaires sociaux disposent ici de compétences étendues.

Dans la branche famille, comme dans la branche vieillesse, État et partenaires sociaux n'apparaissent donc pas en situation de concurrence.

En revanche, le mode de fonctionnement de l'assurance-maladie est générateur de confusion, voire de confrontation.

L'État intervient souvent de façon désordonnée, sans concertation avec les partenaires sociaux.

Il exerce une tutelle tâtillonne qui contrarie l'initiative des caisses sans assurer pour autant la régulation du système. Il ne dispose ni des moyens humains ni des moyens juridiques pour définir des politiques cohérentes et les évaluer, particulièrement en matière de santé. En outre, l'État charge la barque des partenaires sociaux en ne prévoyant pas le financement des dépenses qui n'ont pas pour contrepartie des cotisations sociales. Quant au Parlement, expression de la souveraineté nationale, il se trouvait jusqu'à présent totalement exclu du jeu.

Les partenaires sociaux n'ont pas de rôle clairement identifié, alors même que l'augmentation de nouvelles catégories d'assurés (retraités, chômeurs, étudiants) leur pose des problèmes inédits. En outre, les positions fluctuantes du patronat compliquent beaucoup la mission des syndicats. Enfin, il leur faut aussi compter avec l'ensemble très divers des professions de santé.

La confusion des rôles est d'autant plus grave que la Sécurité sociale connaît une crise financière sans précédent et qu'elle doit, plus que jamais, relever des défis majeurs.

Pourtant, il n'y a pas de fatalité à cette situation.

La solution ne réside pas dans

paritarisme rénové

une réduction du rôle des partenaires sociaux, qui serait contraire à notre choix pour la démocratie sociale.

En réalité, c'est une définition plus claire des responsabilités de chacun qui est nécessaire.

C'est possible. L'exemple des régimes complémentaires de retraites ou de l'UNEDIC le prouve, puisque représentants des salariés et des employeurs, malgré de sérieuses difficultés financières, parviennent généralement à les surmonter en commun.

2/ QUEL SENS DONNER AU PARITARISME ?

La Sécurité sociale n'a connu de paritarisme strict, c'est-à-dire l'égalité numérique entre collège patronal et collège syndical au sein des caisses, que de 1967 à 1982.

Entre 1945 et 1967, et depuis 1983, les conseils d'administration des caisses de Sécurité sociale ont été composés d'une majorité de représentants des salariés élus parmi les syndicats représentatifs, en vertu du principe du salaire différé.

Le Parti socialiste considère que la rénovation du paritarisme n'est pas une question étroitement arithmétique. Rien ne justifie que dans les caisses d'assurance-maladie on attribue autant de place au seul patronat qu'aux organisations représentants les assurés.

L'enjeu du paritarisme rénové est au contraire de **clarifier les responsabilités** entre l'État, c'est-à-dire non seulement l'exécutif, mais aussi et surtout le pouvoir législatif d'une part, et les gestionnaires d'autre part : pour cela, il faut une **véritable démarche contractuelle,** où l'État et les partenaires sociaux s'engagent mutuellement.

Dans ce cadre rénové, une fois définis par le Parlement les objectifs, notamment en matière de santé publique, et les moyens financiers correspondants, **les conseils d'administration des caisses auront à jouer un rôle considérable,** dans des domaines aussi essentiels que la maîtrise des dépenses et le dialogue avec les professionnels, la gestion du risque ou le service aux usagers.

Bien entendu, rénover le paritarisme suppose aussi de **lever les ambiguïtés du financement.** Il revient d'assurer, d'une manière appropriée, les dépenses de solidarité nationale.

3/ NOS PROPOSITIONS

En premier lieu, nous ne retenons pas un système uniforme, car il faut prendre en compte des spécificités propres à chaque branche du régime général : l'assurance-maladie, la famille, l'assurance-vieillesse.

■ **Dans le cas de l'assurance-maladie, nous souhaitons affirmer nos choix fondamentaux en faveur d'une politique ambitieuse de santé,** visant la qualité et la sécurité sanitaires, mais aussi une réelle égalité d'accès aux soins et l'instauration d'une couverture universelle.

Un schéma logique découle de ce préalable :

● en amont, le Parlement devient la clé de voûte politique de l'ensemble. **Il lui revient d'adopter une loi de programme pluriannuelle sur la santé** fixant les grandes orientations et mettant en perspective les moyens de les atteindre. De plus, la loi de financement de la Sécurité sociale, votée annuellement désormais, devra être aussi précise que possible.

● Afin d'éclairer les choix du Parlement et d'alerter les pouvoirs publics sur les grands problèmes de santé publique, une instance de haut niveau est mise en place, sous forme d'un **Conseil supérieur de la santé.** Composée de professionnels mais aussi de personnalités de la société civile particulièrement compétentes dans les questions de santé, cette "tour de contrôle" serait dotée d'importants moyens.

● **Dans ce cadre, il revient à l'État de conclure des contrats nationaux de mise en œuvre,** annuels ou pluriannuels selon le cas, prévoyant notamment la déclinaison des dispositifs de régulation au niveau local.

● **Le rôle des caisses** régionales et des caisses primaires d'assurances maladie est essentiel dans cette approche. C'est pourquoi la procédure privilégiée entre caisses nationales et caisses locales sera le contrat, dans une démarche aussi déconcentrée que possible, corollaire de ce cadre national clarifié.

(Les conseils d'administration des caisses conserveraient le choix des directeurs d'organismes, même s'il apparaît justifié que les caisses nationales disposent d'un droit de proposition, dans un souci de cohérence de branche).

● Si l'échelon régional est adapté dans le cas de l'hôpital, à condition que subsistent les indispensables outils de cohérence nationale (dont la carte sanitaire et la planification), il n'en est pas de même pour la médecine de ville, qui justifie une approche plus décentralisée, proche des besoins de la population.

La recherche d'une meilleure articulation entre les deux secteurs passe par la réorganisation du système de soins (filières de soins, coordination, nouveau statut du généraliste) et un effort de réflexion commun, sous l'égide du conseil supérieur de la santé et de ses prolongements régionaux.

■ **Pour la famille,** la question du paritarisme ne se pose guère, dès lors que les responsabilités respectives de l'État et des gestionnaires sont bien établies.

■ **Par contraste, dans la branche retraite,** rien ne devrait s'opposer à terme, à ce que les partenaires sociaux, en s'inspirant de l'exemple des régimes complémentaires, puissent maîtriser l'évolution des prestations et des cotisations de l'assurance-vieillesse, l'État ne conservant qu'une fonction de vigilance. Ce mandat renouvelé nécessite de définir au préalable les voies de l'équilibre financier du régime, sur laquelle nous ferons prochainement des propositions spécifiques.

On le voit, à condition qu'un véritable effort de clarification des responsabilités soit consenti, **les questions de la composition des conseils d'administration et du mode de choix des administrateurs ne se posent pas avec la même acuité.** Ainsi, le retour à un paritarisme arithmétique ne s'impose en rien par nature. En revanche, **le principe de désignation** de leurs représentants par les organisations syndicales est compatible avec les évolutions souhaitées ici. De même, **l'élargissement du collège des personnalités qualifiées serait bienvenu,** afin de faire bénéficier les conseils d'éclairages particuliers (par exemple sur la démographie ou le vieillissement au sein de la branche retraite.)

4/ LES IMPASSES DU PLAN JUPPÉ SUR L'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le principe du contrat, qui est mis en avant par le gouvernement, et que les socialistes préconisent, pour clarifier les responsabilités respectives de l'État et des partenaires sociaux, masque mal dans les ordonnances une réelle défiance vis-à-vis des partenaires sociaux et particulièrement des syndicats. Cette défiance se manifeste par l'abandon des élections, par la place centrale donnée au patronat, par l'emprise croissante de l'administration sur le système. La complexité de l'organisation préconisée par les ordonnances qui se traduit par la multiplication des organes, n'est que le reflet de l'absence de clarification réelle des responsabilités respectives de l'État et des partenaires sociaux.

Notre protection sociale est à la croisée des chemins.

Il faut la préserver, car elle est le gage d'une indispensable cohésion sociale.

Elle appelle une ambition forte qui permette d'opérer des choix politiques nets, à la hauteur des enjeux.

Cette ambition, le Parti socialiste la fait sienne avec comme objectif la clarification des rôles et des financements, comme méthode le contrat et l'évaluation, comme perspective la consolidation durable de nos régimes, au service de la justice et du progrès social.

AGENDA DU PREMIER SECRÉTAIRE

Jeudi 9 mai :
Toulouse.

Vendredi 10 mai :
Inauguration de la Place François Mitterrand à Château-Chinon.

Samedi 11 mai :
Conseil national

Dimanche 12 mai :
• Rassemblement des secrétaires de section.
• 7/7 sur TF1

Mardi 14 mai :
• Assemblée nationale.
• Devant l'American Club of Paris au Cercle de l'Union interalliée.

COMMUNIQUÉ DU PS

Le Parti socialiste dénonce l'acharnement contre Henri Emmanuelli, renvoyé -es qualité- pour la seconde fois devant une juridiction -le Tribunal correctionnel de Lyon- pour avoir exercé les fonctions de trésorier à un moment où aucune loi sur le financement des partis politiques n'était en vigueur.

A travers la personne d'Henri Emmanuelli, c'est bien tout le Parti socialiste, et lui seul, qui une nouvelle fois est traduit en justice. Nous ne pouvons l'accepter.

29 avril 1996

AGENDA

Vendredi 3 mai :
■ Alain Bergounioux se rend à une réunion publique à Reims (Marne).
■ Harlem Désir animera une réunion publique à Dôle (Jura) sur le thème : "Relations avec le Mouvement social".

Du vendredi 3 au dimanche 5 mai :
■ 25e Congrès du PS, au Chili.
■ Pierre Moscovici se rend à une réunion publique à Tourcoing (Nord).

Samedi 4 mai :
■ Forum-débat à Vannes-le-Châtel (Lorraine) sur les thèmes : "La vie associative et la démocratie locale - La vie associative et l'emploi" en présence de Alain Goze, Délégué national en charge des Relations avec la vie associative et de Michel Dinet, maire de Vannes-le-Châtel.
■ Fête de la Rose à Châteaulin (Finistère).

Lundi 6 mai :
Réunion des Délégués nationaux, nommés auprès d'Adeline Hazan, au siège du parti.

Mardi 7 mai :
Réunion des Délégués nationaux, du bureau de la Commission nationale Entreprises, des Secrétaires des GSE nationaux, des Responsables des groupes de travail, au siège du parti.

Jeudi 9 mai :
■ Adeline Hazan anime une réunion sur l'immigration et l'intégration, au siège du parti.
■ Forum-débat à Auvers-sur-Oise (Val d'Oise) sur les thèmes : "La vie associative et la démocratie locale - La vie associative et l'emploi" en présence de Alain Goze, Délégué national en charge des Relations avec la vie associative et de J.P. Bequet, Maire d'Auvers-sur-Oise.

Samedi 11 mai :
■ Le Groupe des experts réunit la commission "Le Réformisme européen", au siège du parti.
■ Conseil national.
■ Ahmed Ghayet participe, à Chambéry (Savoie), à une journée "Citoyenneté-Jeunesse".

COMMUNIQUÉ DE PIERRE MOSCOVICI

Jean-Claude Trichet, inspirateur de Jacques Chirac

Monsieur Trichet a remis au président de la République le rapport annuel de la Banque de France. Malgré l'habitude désormais prise de ce type d'exercice, on ne peut manquer d'être surpris par ce rapport du gouverneur de la Banque centrale qui s'autorise, bien au-delà de sa mission, un jugement global et impérieux sur l'ensemble de la politique économique.

Le cap affiché est conforme au dogme en vigueur : rigueur, toujours plus de rigueur sans que soit fait une seule fois référence au problème majeur de la France aujourd'hui, le chômage.

Monsieur Trichet est satisfait et même auto-satisfait : les marchés financiers sont bien orientés et le président de la République, après avoir dénoncé haut et fort la "pensée unique" lors de la campagne présidentielle, en est devenu le plus ardent défenseur.

Si Monsieur Trichet semble conscient que la stabilité des prix et du franc, comme d'ailleurs la baisse des taux d'intérêt, ne suffiront pas à relancer la croissance, il est alarmant de voir que, pour le gouverneur de la Banque de France, les seules solutions envisagées sont encore et toujours la réduction de la dépense publique par la chasse aux "dépenses improductives", le travail à temps partiel, ou la souplesse du marché du travail. Nous sommes loin de la "troisième voie" proclamée par Jacques Chirac et beaucoup plus près du discours d'Amiens : "Ce sera draconien".

Même si la maîtrise des dépenses publiques est nécessaire, cette analyse d'inspiration purement libérale occulte le fond du malaise : l'asphyxie de la consommation des ménages, qui souffrent de l'inégal partage de la richesse produite entre revenu du travail et revenu du capital ainsi que de l'accumulation des prélèvements opérés sur les salaires depuis trois ans.

Monsieur Trichet, qui constate que l'autofinancement des entreprises atteint 110 %, que l'excédent de la balance des paiements est le plus important depuis la seconde guerre mondiale, n'en tire aucune conclusion en termes de redistribution.

Jacques Chirac a été élu, il y a un an, sur de généreuses promesses : "trop d'impôt tue l'impôt", "la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi", "je réduirai la fracture sociale". Un an plus tard, les prélèvements s'amoncellent, le pouvoir d'achat stagne et les inégalités s'accroissent alors que le chômage reprend. Loin de la tonalité sociale de sa campagne, le président de la République a trouvé en Jean-Claude Trichet son inspirateur.

Sous les seuls auspices de la rigueur budgétaire et sociale, du monétarisme et de la flexibilité salariale, le chiraquisme présidentiel, après avoir trompé les Français, est en train d'échouer. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre une politique économique différente. Seules une relance salariale effective et globale, une réduction ambitieuse du temps de travail et une véritable coopération économique au niveau européen peuvent sortir la France de son enlisement actuel.

Secrétaire national aux Études
30 avril 1996

COMMUNIQUÉ DE MARIE-PIERRE DE LA GONTRIE

Le RPR crée une zone franche judiciaire à Paris

Le Parquet de Paris a décidé de classer sans suite la plainte de l'Association de défense des contribuables parisiens concernant l'appartement HLM de la ville de Paris occupé par le fils de M. Tibéri, à des conditions scandaleusement avantageuses.

Cette décision, en totale contradiction avec la jurisprudence habituelle en cette matière, confirme l'inquiétude qu'avait manifestée le Parti socialiste dès le début de cette affaire.

Après les appartements de M. Juppé et de son fils, après le personnel de maison de MM. Cabana et Pandraud, payé par la Ville, MM. Chirac et Toubon, tous deux élus ou ex-élus parisiens, confirment aujourd'hui la création pour le RPR à Paris d'un statut particulier : la zone franche judiciaire.

29 avril 1996
Déléguée nationale à la Justice

CRISE DE LA "VACHE FOLLE"

Les mesures qui s'imposent

La maladie de la "vache folle" est susceptible de provoquer en France et en Europe de véritables bouleversements. Elle génère des conséquences sanitaires majeures et des professions sont victimes d'une perte de confiance collective avec le risque d'une crise durable. Sont concernées les politiques de santé publique nationales et européennes ainsi que l'économie et l'orientation de tout une filière : production, transformation, distribution.

Les enjeux sanitaires

Les incertitudes sur les origines de la contamination, sur les modes de transmission et surtout sur l'éventuel franchissement de la barrière d'espèce posent de grandes interrogations en terme de santé publique. Dans ces conditions, est-il normal que seuls 40 chercheurs aient travaillé en France sur le Prion avec seulement 35 millions de francs de crédits ?

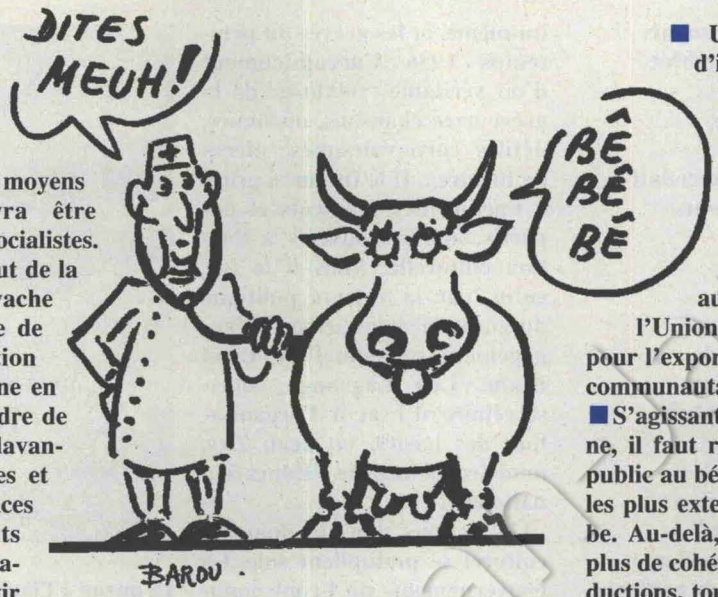
Le doublement des crédits et du nombre des chercheurs pour la recherche sur les agents transmissibles non conventionnels d'ici 1997, annoncé le 11 avril, paraît bien tardif alors qu'à la demande d'Hubert Curien, ancien ministre de la Recherche, un rapport du Professeur Dormont sur les encéphalopathies subaigües spongiformes humaines et animales avait été présenté en 1992.

La gauche au pouvoir a créé deux structures importantes d'alertepour la santé publique : le Haut comité de santé publique, en 1991, et le Réseau national de santé publique, en 1992, qui viennent compléter les Observatoires régionaux de santé.

Le Haut comité n'a jamais disposé des moyens en rapport avec les exigences de santé publique. Le Réseau national de santé publique joue un rôle d'alerte utile en ce qui concerne les pathologies infectieuses. Cet instrument de terrain efficace doit être développé.

Une réflexion sur la création d'un véritable Observatoire national de santé publique indépendant, avec les moyens afférents, devra être menée par les socialistes.

Depuis le début de la crise de la "vache folle", la baisse de la consommation de viande bovine en France, de l'ordre de 28 %, affecte davantage les grandes et moyennes surfaces que les petits détaillants capables de garantir l'origine de leurs produits.



Les exportations vers l'Union ou les pays tiers sont stoppées ou très ralenties. Les mises en marché ont fortement régressé (de l'ordre de 30 %) et les prix à la production fléchissent, en particulier pour les jeunes bovins.

Les limites d'un développement industriel de l'agriculture

Cette situation alarme les éleveurs qui commencent à manifester devant les préfectures. Ils réclament un soutien à leur revenu et des mesures pour réactiver le marché.

Or le traitement de cette crise par le gouvernement Juppé a, jusque-là, surtout contribué à développer la psychose des consommateurs et à indisposer nos partenaires européens qui contestent l'utilisation du label "VBF" (viande bovine française).

Au plan communautaire, des mesures concernant le stockage ont été prises. Nécessaires en soi, elles ne sont pas cependant à la hauteur du problème posé.

Si la crise grave qui sévit actuellement fait apparaître des lacunes considérables en matière de santé publique, notamment au Royaume-Uni, elle alerte également sur les conséquences d'une industrialisation trop poussée de l'agriculture et de la recherche d'une productivité excessive des industries agro-alimentaires. Il convient d'en tirer les conséquences à différents niveaux.

■ Il faut remettre en cause la technologie actuelle qui permet de produire des protéines à partir de déchets animaux et, ainsi, de nourrir un herbivore avec des farines d'origine animale. Cela se pose en terme d'éthique et soulève des interrogations sur les limites acceptables d'un développement industriel de l'agriculture s'affranchissant de plus en plus des contraintes naturelles (cf hormones de croissance, hormone laitière, génétique). Cette disposition nous mettrait en position de force pour refuser les importations de viandes hormonées en provenance, notamment, des États-Unis.

■ Un système strict d'identification et de suivi des produits, du lieu de production jusqu'à la vente aux consommateurs, est indispensable. Il doit s'appliquer aux quinze pays de l'Union et devenir un atout pour l'exportation des produits communautaires.

■ S'agissant de la viande bovine, il faut recentrer le soutien public au bénéfice des systèmes les plus extensifs à base d'herbe. Au-delà, et pour aboutir à plus de cohérence entre les productions, toute la PAC de 1992 doit être revue : les aides doivent aller en priorité aux productions de qualité.

En conclusion, une politique européenne commune de santé publique et une coordination plus forte de l'action des États membres sont indispensables. Les pouvoirs publics ont la responsabilité d'aider les opérateurs à s'adapter à l'exigence d'une politique alimentaire et pas seulement agricole pour promouvoir une alimentation saine et de qualité, et d'une agriculture répondant mieux aux attentes des consommateurs et de la société.

Georges Garot,
Responsable national chargé de l'Agriculture et de la Ruralité.
Claude Pigement, Délégué national aux Professions de santé

SAVOIR PLUS

Ce mal mystérieux a pour vecteur l'animal. Son agent, le Prion, est une protéine mutante situant la maladie aux frontières de la génétique et de l'infection. Y a-t-il un rapport entre l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la maladie de Creutzfeld-Jakob dont le premier cas fut décrit en 1920 et dont la répartition mondiale est très large et la fréquence stable ? La dizaine de cas atypiques observés en Grande-Bretagne et le cas français découvert dans la région lyonnaise ont cristallisé les peurs sur une transmission humaine de l'ESB sans qu'aucune donnée scientifique infirme ou confirme ce mode de transmission.

Le Front populaire, une ré

Il y a 60 ans, les Français envoyaient à l'Assemblée une majorité de Front populaire, et Léon Blum, élu de Narbonne, accédait bientôt à la présidence du Conseil. Pour commémorer ce 60e anniversaire, la délégation Histoire et Mémoire du Parti a sollicité le concours de deux de ses membres, à la fois historiens et militants du Parti : Robert Verdier, ancien collaborateur et ami de Léon Blum, et ancien dirigeant du Parti (y compris dans la période de la clandestinité), et Stéphane Nissant, jeune agrégé d'histoire.

Le Front populaire s'appuie sur une mobilisation des artistes et des hommes de culture, au point de passer alors pour le "parti de l'intelligence". Le 14 juillet 1935, date de la constitution officielle du Rassemblement, des hommes comme Jean Perrin, prix Nobel de physique en 1926, prennent la parole aux côtés des politiques, pour souhaiter que s'ouvre une "Ère de la paix et de la fraternité" grâce à la mobilisation du peuple contre "les nouveaux féodaux" qui prétendent "garder les leviers de commande". Des écrivains, comme Jean Guéhenno ou André Malraux, s'engagent aux côtés de créateurs.

Les acteurs de ce mouvement culturel furent aussi les nombreuses associations artistiques. Elles se donnent pour mission d'aller vers un peuple trop souvent en marge de la culture. Ainsi, Mai 36, collectif composé au départ de militants de la SFIO, né durant les grèves qui accompagnent l'arrivée au pouvoir de la nouvelle majorité, a pour objectif "l'union entre les intellectuels et les masses populaires". Au-delà des artistes reconnus, c'est bien le peuple lui-même qui était appelé à être acteur de la culture. Il le fut de lui-même, et les grèves du printemps 1936 s'accompagnent d'un véritable "folklore" de la grève avec chansons, musiques, défilés carnavalesques, pièces de théâtre... Il le fut aussi grâce à l'action des syndicats et des partis ouvriers ouverts à l'action culturelle. Mais il le fut, enfin, par la volonté politique du gouvernement, grâce à l'engagement personnel de Léon Blum, Léo Lagrange, sous-secrétaire d'État à l'organisation des loisirs, ou Jean Zay, ministre radical de l'Éducation nationale.

Les actions dans le domaine culturel se multiplient sous les gouvernements du Front populaire. Aides à la création sous toutes ses formes, par des décisions structurelles, dont on peut citer parmi tant d'autres une réforme de la Comédie-Française, ou des subventions. Mesures favorisant la diffusion de la culture, comme l'ouverture de la Radio nationale à une nouvelle forme d'art dramatique, une baisse du tarif des places dans les théâtres nationaux, l'ouverture du musée du Louvre en nocturne, des efforts de présentation muséographique... La définition de la culture reconnue par l'État s'élargit. Ainsi, à Paris, le palais de la Découverte est ouvert, un musée des Arts et Traditions populaires est prévu. La création est aussi scientifique. C'est alors que la constitution du CNRS est préparée. Les médias et l'école sont concernés. Parmi tant d'autres décisions retenons l'allongement de l'âge de la scolarité à 14 ans. Dans le foisonnement de projets, parfois inappliqués, notons la volonté d'introduire systématiquement la musique et les arts plastiques à l'école.



La queue à l'Opéra pour la représentation populaire et gratuite du 14 juillet

La clé de voûte de cette politique, et ce qui en fait toujours son actualité, est d'être associée à une nouvelle répartition du temps de travail. En juin 1936, la Ligue des droits de l'homme affirme : "le droit à la vie comporte le droit à un travail assez réduit pour laisser des loisirs, (...) le droit à la pleine culture intellectuelle, artistique et technique des facultés de chacun." Ainsi il ne s'agit pas seulement de diffuser une culture, même plus proche de la vie, mais surtout de la rendre accessible en donnant à chacun du temps libre. L'abaissement de la durée hebdomadaire de travail à 40 heures, les deux semaines de congés payés, permettent l'avènement d'une nouvelle culture des loisirs, amplifiée par la création des auberges de jeunesse, diffusée au sein même des syndicats, dont certains ouvrent des centres de loisirs.

De la scène d'un théâtre parisien aux premiers vacanciers chantant sur leur bicyclette, le long des routes de France ou des bords d'une mer qu'ils admirent pour la première fois, en passant par une aide accordée aux bibliothèques publiques, la politique est la même. Une commune volonté s'appuie sur un élan populaire. Une culture de la vie et de l'espoir laisse des traces durables dans les mémoires et pose des jalons pour d'autres politiques ambitieuses. Restant dans un lyrisme, qui à l'époque s'accordait à une certaine joie de vivre,

L'harmonie socialiste de l'Oise.



Léon Blu et ses bio

La première véritable biographie de Léon Blum a été publiée en 1977. Elle était l'œuvre de Jean Lacouture. Des œuvres antérieures s'étaient intéressées à la personnalité et à l'action de Léon Blum en les considérant sous un angle particulier : l'Allemand Gilbert Ziebura (1), les rapports de Léon Blum avec le Parti socialiste, l'Américain Joël Colton, la confrontation de l'intellectuel avec les rudesses du combat politique (2).

Pourquoi un professeur de sciences politiques dans une université de Jérusalem, Ilan Greilsammer, a-t-il entrepris, vingt ans après le travail de Jean Lacouture, d'écrire une nouvelle biographie (4) ?

volution culturelle



laissons conclure le groupe Mai 36 : "Si le socialisme est d'abord libération économique, il est aussi, il est surtout, en dernière analyse, joie de vivre, plénitude, affermissement de la personnalité humaine, agrandissement de son pouvoir créateur."

Stéphane Nissant

m graphes



Il a pu, puisqu'elles sont maintenant ouvertes aux chercheurs de tous les pays, consulter à Moscou les archives dont s'étaient emparées l'armée allemande en 1940, puis l'armée russe en 1945. Le fonds Léon Blum est apparemment abondant. On ne peut dire cependant que ces documents ont apporté des révélations de nature à modifier sensiblement l'image de Léon Blum ou à éclairer d'un jour nouveau tel ou tel épisode de sa vie.

En fait, la véritable originalité de cette nouvelle biographie tient plutôt au dessein initial de son auteur : mettre l'accent sur la vie personnelle de Léon Blum, ses amitiés, ses lectures, ses goûts, ses méthodes de travail... A cette fin, il a tiré le meilleur parti des archives de la famille et de celles des amis les plus proches comme les Grunebaum-Ballin.

On ne s'étonnera donc pas que le nouveau biographe ait accordé une plus grande place que ses prédécesseurs au Léon Blum d'avant 1914, déjà socialiste aux côtés de Jaurès, mais surtout critique littéraire, essayiste, conférencier et juriste. L'auteur insiste avec raison sur la valeur de cette œuvre : "le plus remarquable, écrit-il, est que les critiques blumiennes peuvent se relire encore avec intérêt après des dizaines d'années, quand une bonne partie des livres sur lesquels Blum a écrit ont sombré dans l'oubli." On nous permettra à cette occasion de renvoyer les lecteurs au numéro des Cahiers publié en 1988 par la Société des amis de Léon Blum sous le titre Léon Blum avant Léon Blum - Les années littéraires. (5)

Erreur d'analyse

Bien entendu, quel qu'ait été le dessein initial de l'auteur, la politique ne pouvait être totalement absente d'un tel ouvrage.

On se bornera sur ce point à deux remarques.

L'une, très vivement critique, concerne un jugement porté sur la politique internationale : "Léon Blum, est-il écrit, ne s'est pas trouvé en mesure de comprendre la nature de l'hitlérisme montant" (p. 270). Monsieur Greilsammer, comme tant d'autres, a commis l'erreur de ne pas prêter une attention suffisante à la chronologie. Que Léon Blum ait gardé jusqu'à la dernière limite l'espoir d'une résistance victorieuse de la social-démocratie et de la possibilité d'éviter le réarmement de l'Allemagne, c'est incontestable. Mais qu'il n'ait pas perçu la nature véritable du nazisme, non, cent fois non ! Pour s'en convaincre il suffit de relire les articles écrits lorsque l'arrivée d'Hitler au pouvoir devient prévisible, notamment celui où il analyse avec précision les différences entre la droite traditionnelle allemande et "cette virtualité mystérieuse et formidable que constituent Hitler et ses bandes... le racisme allemand présente la forme de nationalisme que nous exécrons le plus" (août 1932).

Un testament précieux et émouvant

On apprécie au contraire la présentation que Monsieur Greilsammer fait de l'œuvre du gouvernement de Front populaire. Il a fort bien mis en évidence le fait que ses réformes constituaient une rupture dans l'évolution de la société française.

Pour terminer, on tient à signaler celui des inédits présentés dans ce livre qui nous paraît le plus précieux et le plus émouvant : le testament rédigé sous forme de lettre à son fils Robert alors en captivité à Lübeck. En juillet 1944, Léon Blum pense qu'il n'échappera pas au sort de Georges Mandel. Ce texte est une des plus belles expressions de sa hauteur de vue. Il est aussi, si on le confronte à l'évolution ultérieure de l'Europe, une justification de son inébranlable optimisme.

Robert Verdier

(1) Gilbert Ziebura, Léon Blum et le Parti socialiste, éd FNSP (1967). (2) Joël Colton, Léon Blum, éd. Fayard (1968). (3) Jean Lacouture, Léon Blum, éd. Le Seuil (1979). (4) Ilan Greilsammer, Blum, éd. Flammarion (1996). (5) Cahiers de la Société des amis de Léon Blum : Catherine Malamoud, 7 rue de la Cité universitaire 75014 Paris.

Pour Pierre

**Au souvenir qui nous lie
à Pierre Bérégovoy s'adjoint,
en chacun de nous, une douleur
secrète. Celle qui, parfois,
inévitablement, nous fait douter
du sens de notre action, des
résultats même que l'on obtient.
Mais au souvenir qui nous
attache à Pierre s'ajoute aussi un
pénible sentiment de colère.
Celui que soulève l'injustice,
l'indignité faite à un homme,
poursuivi, pourchassé au-delà
des limites acceptables,
des limites supportables.
Socialistes, nous aimons
-comme Pierre aimait-
passionnément
la démocratie, le choc
des convictions qui fait
progresser la société.
Mais, socialistes, nous savons
qu'au-delà des enjeux,
des passions même que peut
déchaîner la lutte, tout n'est pas
permis. Que ce qui fait l'homme,
avec d'abord ses doutes
et ses faiblesses, doit rester hors
d'atteinte.
Sauf à provoquer l'irréparable.
Aux professeurs de cynisme,
à ceux qui ne voient derrière
l'engagement politique que
le masque des ambitions
et le goût du pouvoir, Pierre
a apporté le plus terrible
démenti. En ce 1er mai, souvenir
de tant de luttes, mesurant mieux
peut-être aujourd'hui
ce que fut sa solitude, plus que
jamais solidaires de ce qu'il fut,
nous savons qu'il nous appartient
de poursuivre un combat auquel
il avait attaché sa vie.
Et nous ne pouvons pas penser à
lui sans nous rappeler le mot de
Blum accablé en apprenant
l'assassinat de Jaurès :
"Comment pouvait-on haïr
un homme tel que lui ?"**

Gaëtan Gorce



VILLE DE CREIL OISE

32 000 habitants

recrute fonctionnaire de catégorie A (H/F) pour assurer les fonctions de :

Secrétaire Général Adjoint

MISSIONS :

Chargé des finances, de l'informatique, du secrétariat général et de l'administration générale.

PROFIL :

- **Expérience en matière de finances (analyses, prospectives...) ;**
- **Sens de l'organisation et de l'encadrement ;**
- **Disponibilité et qualités relationnelles.**

Rémunération statutaire + avantages liés à la fonction.

Adresser lettre de candidature manuscrite et CV avec photo à : Monsieur le Maire, Hôtel de Ville, Allée du Musée, 60109 Creil CEDEX.

La ville de Henin Beaumont

(Pas-de-Calais).27.000 habitants recrute par voie de mutation

Un Secrétaire Général

Missions :

- Assurer la direction générale des services de la ville ;
- Encadrer et coordonner l'action des services municipaux.

Profil :

- Titulaire du grade de Directeur territorial ou d'Attaché principal territorial pouvant être détaché dans l'emploi fonctionnel de Secrétaire Général des villes de 20 à 40.000 habitants ;
- Expérience solide de la Fonction publique et des responsabilités de direction ;
- Expérience dans le domaine du développement économique et de l'aménagement urbain souhaitée ;
- Sens du dialogue et des relations humaines ;
- Dynamique et disponible.

Rémunération

Statutaire + régime indemnitaire + 13e mois.

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation et CV accompagné d'une photo) à :

Monsieur le Maire, Hôtel de ville, rue Voltaire, BP 109 62252 Hénin Beaumont CEDEX.

La ville de Vitrolles

Bouches-du-Rhône

39.000 habitants

membre de la communauté des communes du Pays d'Aix-en-Provence -200.000- habitants recrute par voie de détachement ou de mutation :

UN(E) SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E) ADJOINT RESSOURCES

Membre de la Direction Générale, il (elle) sera chargé(e) de :

- l'animation et la coordination générale des Directions finances et informatique (parc de 200 micros) et du contrôle de gestion.
- Du pilotage et du suivi budgétaire (500MF).
- Participation à l'élaboration de la politique financière communautaire.
- Il (elle) devra développer des capacités de rigueur et d'analyse.

Profil :

- De formation supérieure.
- Solide expérience exigée dans des postes similaires.
- Réelles capacités d'encadrement, de prise de décisions, de communication et de négociation).

Conditions de recrutement :

rémunération statutaire, détachement sur emploi fonctionnel, possibilités de logement.

Poste à pourvoir rapidement

Candidature à adresser à Monsieur le maire- DGRH- Hôtel de Ville, BP 102, 13743 Vitrolles CEDEX, avant le 31 mai.

NOISY-LE-GRAND

(SEINE-SAINT-DENIS-MARNE-LA-VALLÉE)

Ville jeune en pleine expansion, 58.000 habitants, recherche :

UN(E) ATTACHÉ(E) TERRITORIAL(E)

RESPONSABLE DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

➦ **Pour assurer, sous la responsabilité du Secrétaire général-adjoint chargé des Ressources humaines, la direction du service de gestion des carrières, de la paie et de la formation des agents et contribuer à la mise en place d'une gestion moderne et dynamique des Ressources humaines.**

➦ **Une bonne maîtrise des divers aspects du statut de la Fonction publique territoriale sera appréciée, ainsi que celle du maniement des outils informatiques et bureautiques usuels dans les domaines de compétence concernés.**

➦ **Régime indemnitaire et 13e mois.**

A pourvoir rapidement.

Adresser lettre de motivation avec curriculum-vitae à Monsieur le Député-Maire, Hôtel de Ville, BP 49, 93161 Noisy-Le-Grand CEDEX.

283

Vendredi

UN AN 280F

Pour recevoir votre journal, retournez ce bulletin au service lecteurs de "Vendredi" 10 rue de Solferino 75333 PARIS CEDEX 7. Chèques à l'ordre des "Editions de l'an 2000".

☐ Mme ☐ Mlle ☐ M.

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Ville.....Code postal.....

Signature :

Pour les abonnements, merci de joindre votre bande-adresse.

Dom-Tom/CEE : 400 F. Autres pays : 600 F. Institutions : 500 F

Vendredi - 10, rue de Solferino - 75333 Paris Cedex 07 - Tél. : 45 56 78 61 - Fax : 45 51 47 03 - Télex : 200 174 Pour obtenir vos correspondants, composez d'abord le 45.56

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Jean Glavany • DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE LA PUBLICATION : Marc-Antoine Jamet - RESPONSABLE DE LA RÉDACTION : Monique Bartholomeus (77.92) - ÉCONOMIE : Monique Grima (78.70) • PHOTOS : Pascal Lebrun - PUBLICITÉ : Franck Accart (79 03) - J.J. Gastebois (78.09) - SECRÉTARIAT : Odile Fée (78.61)- COMPTABILITÉ : Michelle Boucher (79-04) - ABONNEMENTS : Sabine Sebah (78-57) - CRÉDITS PHOTO : Couverture, PP 6/7 : DR. PHOTOGRAVURE : Dawant - Paris - IMPRESSION : PGE - (94) Saint-Mandé – ROUTAGE : Ouest-routage - (60) Le Meux - N° commission paritaire : 10.889 – "Vendredi" est édité par les Nouvelles Editions de l'An 2 000 Ce numéro a été tiré à 113 500 exemplaires.

Entretiens de Solferino

JEUDI 23 MAI 1996 DE 18H30 À 20H30

SALLE MARIE-THÉRÈSE EYQUEM. 10 RUE DE SOLFERINO - 75007 PARIS.

Alain Bergounioux,
Secrétaire national à la Formation,
vous invite à débattre sur le thème :

"Valeurs individuelles, valeurs collectives"
Socialisme, individualisme, populisme

avec :
Gérard Grunberg,
Directeur de recherches au CNRS
Gérard Le Gall,
Responsable des études politiques, auprès du Premier secrétaire.

Inscription : Secrétariat national à la Formation : 45 56 77 45.

RASSEMBLEMENT DES SECRÉTAIRES DE SECTIONS

Dimanche 12 mai - 9h30
Mutualité : 24, rue Saint-Victor, Paris 5e

Cette journée illustrera la démarche militante et de proximité qui doit caractériser notre deuxième grand débat thématique.